

## Fiche signalétique



## Herbicide Restore B\*

\* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

**1. Product Identification:****Nom du produit:** Herbicide Restore B**Utilisation du produit:** Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les grands pâturages et les prés au Canada**Entrée en vigueur :** 13 janvier, 2011**Fournisseur:**Dow AgroSciences Canada Inc.  
Suite 2100, 450 – 1st Street SW,  
Calgary, Alberta,  
Canada, T2P 5H1[www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca)

**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires**

**2. Composition:**

<b>Component</b>	<b>CAS Number</b>	<b>% (w/w)</b>
Sel de diméthylamine de 2,4-D	002008-39-1	72.0 (estimée)
Autres ingrédients		28.0 (estimée)
Y compris:		
Eau	000732-18-5	
Séquestrants exclusifs	indisponible	

**3. Renseignements sur les dangers:****Aperçu des risques:**

Ce produit est un liquide brun qui dégage une odeur d'amine/phénol. Une exposition peut causer une irritation oculaire accompagnée de lésions cornéennes ainsi qu'une irritation cutanée.

**Précautions spéciales:**

Une surexposition au 2,4-D peut causer une irritation des yeux, de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, de la faiblesse musculaire ou de la nausée.

**Effets possibles sur la santé:**

**Yeux:** Ce produit peut causer une grave irritation des yeux accompagnée de lésions cornéennes pouvant mener à une affection oculaire permanente et même à la cécité. Des brûlures chimiques peuvent se produire.

**Contact cutané:** Des contacts prolongés ou répétés peuvent causer une irritation de la peau accompagnée de rougeurs localisées.

**Absorption cutanée:** Un contact prolongé ou sur une grande surface peut entraîner l'absorption de ce produit en quantités potentiellement nocives.

**Ingestion:** Il est peu probable que l'ingestion de petites quantités par suite d'une manipulation

normale soit nuisible. Par contre, l'ingestion de grandes quantités peut causer des blessures.

**Inhalation:** Une seule exposition aux vapeurs risque peu d'être dangereuse. Une inhalation prolongée ou répétée peut causer une irritation des voies respiratoires.

**4. Premiers soins:**

**Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique. Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, malgré la cause de la blessure. Si elle respire avec difficulté, consulter un médecin immédiatement.**

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes. Si on porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de cinq minutes, puis continuer à rincer. Il est essentiel de consulter un spécialiste sans tarder.

**Contact avec la peau:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les jeter. Se laver avec beaucoup d'eau.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins d'indication contraire d'un spécialiste de la santé.

**Inhalation:** Amener la personne à l'air frais si elle ressent des effets. Si les difficultés respiratoires persistent, consulter un médecin.

## Fiche signalétique



## Herbicide Restore B\*

\* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**


---

**Note au médecin:** En raison des propriétés irritantes de ce produit, l'ingestion peut causer des brûlures ou une ulcération à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal inférieur suivies d'un rétrécissement. L'aspiration de la vomissure peut causer des lésions pulmonaires. Si un lavage gastrique est effectué, on suggère d'exercer un contrôle endotrachéal ou oesophagien. Si des brûlures sont présentes, les traiter comme toute brûlure thermique, après décontamination. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Déterminer le traitement à instaurer en fonction des symptômes à soulager et de l'état clinique du patient.

**5. Mesures de lutte contre le feu:****Point d'éclair:** >100°C.**Limites d'inflammabilité:** sans objet**Température d'inflammation spontanée:** sans objet**Agents d'extinction:** CO<sub>2</sub>, brouillard d'eau, mousse ou poudre chimique**Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique:** données indisponibles**Risques d'incendie et d'explosion**

**inhabituels:** En cas de feu, de l'ammoniaque, des oxydes d'azote, des composés contenant du chlore et d'autres matières dangereuses inconnues peuvent se dégager. Une combustion incomplète peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'asphyxiants. Contenir l'eau d'extinction afin de l'éliminer ultérieurement.

**Matériel de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

**6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel:**

Nettoyer les lieux avec une matière absorbante. Verser le produit recueilli dans des contenants hermétiques jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer de façon sécuritaire. En cas de gros déversements, tenir les spectateurs à l'écart. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Se placer contre le vent. Ne pas se tenir dans les zones basses. Ventiler les espaces fermés avant d'y entrer. Couvrir le produit déversé avec une matière absorbante, puis balayer le produit ainsi recueilli dans des contenants jetables.

Dans le cas de surfaces imperméables, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer à l'eau propre. Si de l'eau est utilisée pour nettoyer, il faut la contenir et l'éliminer en conformité avec la section 13 intitulée «Information sur l'élimination». Le 2,4-D est un herbicide qui agit sur bon nombre de plantes à feuilles larges. Éviter de contaminer le sol près de la végétation que l'on désire protéger. Faire en sorte que le produit déversé ne contamine pas les réserves d'eau.

**7. Manipulation et entreposage:**

**Manipulation:** Garder hors de la portée des enfants. L'ingestion, l'inhalation et l'absorption cutanée du Restore B causent des effets nocifs. Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique, puis les faire sécher sur la corde. Après avoir lavé les vêtements contaminés, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec seulement de l'eau chaude et du détersif pour vêtements très souillés, avant de l'utiliser à nouveau pour la lessive de tous les jours. Jeter les souliers et autres articles de cuir qui ne peuvent pas être décontaminés.

**Entreposage:** Ne pas conserver à des températures inférieures à 7°C. Si le produit gèle ou se cristallise, faire monter lentement sa température jusqu'à 27° à 32°C; avant d'utiliser le produit faire dissoudre à nouveau les cristaux en agitant ou faisant rouler le contenant. Entreposer au frais dans un endroit sec. Tenir le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas en usage. Conserver de façon sûre dans le contenant d'origine seulement. Ne pas expédier ni conserver avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

## Fiche signalétique



## Herbicide Restore B\*

\* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**


---

**8. Normes d'exposition, protection****individuelle et limites d'exposition:****Limites d'exposition:**

2,4-D (sel de diméthylamine): indisponibles  
 TLV ACGIH et PEL OSHA pour 2,4 D (acide):  
 10 mg/m<sup>3</sup>

Eau: indisponibles

**Mesures d'ingénierie:** Assurer une ventilation de tirage locale et/ou générale pour maintenir la concentration des contaminants atmosphériques sous la limite d'exposition.

**Protection respiratoire:** Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques sous la limite d'exposition. Si une protection respiratoire est requise pour certaines opérations, porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué.

**Vêtements de protection:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques ne laissant pas passer ce produit en cas de contacts prolongés ou fréquents. Les applicateurs (sauf ceux travaillant dans des cabines fermées) et autres personnes qui manipulent le produit dans le champ, y compris celles qui réparent ou nettoient l'équipement d'épandage, doivent porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps, des bottes et des gants imperméables. Comme protection supplémentaire, les personnes qui font et/ou transfèrent des dilutions de ce produit pour le champ peuvent porter un tablier imperméable.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Une douche oculaire doit être située dans la zone immédiate de travail. Un flacon pour le rinçage des yeux contenant au moins un litre d'eau propre et fraîche doit se trouver dans les champs.

**Autre protection:** Aucune mention

**9. Propriétés physiques et chimiques:**

**Point d'ébullition:** >100°C

**Pression de vapeur:** négligeable (eau)

**Densité de vapeur:** sans objet

**pH:** de 7,5 à 9,0

**Apparence:** liquide brun

**Odeur:** légère odeur d'amine/phénols

**Coefficient de répartition eau/huile:**  
 indisponible

**Densité:** 1,21

**Solubilité dans l'eau:** infinie

**Point de congélation:** 0°C

**Seuil olfactif:** indisponible

**Point de fusion:** sans objet

**10. Stabilité et réactivité:**

**Stabilité:** Éviter la chaleur excessive et le froid excessif. Ce produit est stable dans des conditions de stockage normales.

**Incompatibilité:** Éviter les matières oxydantes et les acides.

**Produits de décomposition dangereux:** En cas de feu, de l'ammoniaque, des oxydes d'azote, des composés contenant du chlore et d'autres matières dangereuses inconnues peuvent se dégager. Une combustion incomplète peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'asphyxiants.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produit pas.

**11. Données sur la toxicité:**

**Absorption cutanée:** DL 50 cutanée aiguë (lapin): >2000 mg/kg.

**Ingestion:** DL 50 orale aiguë (rat): 949 mg/kg.

**Inhalation:** À la concentration maximale qu'on a pu réaliser dans les essais (3,5 mg/L – quatre heures), on n'a observé aucun effet néfaste chez les animaux d'expérimentation.

**Sensibilisation:** Les problèmes cutanés ou respiratoires pré-existants peuvent être aggravés en cas d'exposition excessive à ce produit.

**Effets chroniques:** Un contact étendu avec ce produit peut causer les effets suivants: perte d'appétit, nausée, vomissement, tension générale et faiblesse musculaire. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des lésions au foie ou aux reins ou des effets sur le système nerveux central.

**Cancer:** À la suite de diverses expérimentations animales, aucun lien n'a pu être établi avec certitude entre une exposition au 2,4-D et le cancer. Les études épidémiologiques sur l'utilisation de l'herbicide ont donné des résultats tant négatifs que positifs, la majorité toutefois étant négatifs.

## Fiche signalétique



## Herbicide Restore B\*

\* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**


---

**Anomalies congénitales:** Les anomalies congénitales sont peu probables. Les expositions qui n'ont aucun effet sur la mère ne devraient pas avoir d'effets sur le fœtus. Le 2,4-D n'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire; on a constaté d'autres effets chez le fœtus mais seulement à des doses qui avaient causé des effets toxiques à la mère.

**Effets sur la reproduction:** Dans un étude de reproduction chez les rats, des doses excessives de 2,4-D (acide) dans la ration alimentaire ont amené une baisse de poids et du taux de survie chez la progéniture.

**Mutagénicité:** Les études *in vitro* et chez l'animal ont donné des résultats surtout négatifs pour le 2,4-D (acide).

**12. Incidence sur l'environnement:**

Le Restore B n'est pas toxique pour les abeilles et est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques par suite d'une exposition aiguë. Le Restore B est légèrement toxique pour les oiseaux par suite d'une exposition aiguë ou d'une exposition dans l'alimentation. Le potentiel de bioconcentration du Restore B est faible. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'écotoxicité, communiquer avec Dow AgroSciences au 800 667 3852.

**Dégradation et métabolisme:**

**Dans le sol:** La dégradation microbienne implique une hydroxylation, une décarbonylation, la rupture de la chaîne latérale des acides et une décyclisation. La demi-vie dans le sol est inférieure à 7 jours. Les aspects environnementaux du 2,4-D sont exposés dans *Environmental Health Criteria 84* (WHO, 1989). Dans des conditions normales, la dégradation rapide empêche une infiltration importante dans le sol.

**Dans les végétaux:** Le métabolisme comprend une hydroxylation, une décarbonylation, la rupture de la chaîne latérale des acides et une décyclisation.

**Chez les animaux:** Chez les rats, la substance est éliminée peu après son administration,

principalement sous forme inchangée. Après l'administration de doses simples allant jusqu'à 10 mg/kg, l'excrétion est presque complète au bout de 24 heures; avec des doses plus élevées, il faut plus de temps pour que l'élimination soit complète. La concentration maximale dans les organes est atteinte au bout d'environ 12 heures.

**13. Information sur l'élimination:**

**Produit non voulu inutilisé:** Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

**Élimination des contenants:** Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou si les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au 800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

**14. Information sur le transport:**

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

**15. Information réglementaire:**

**Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires:** 28552

**Pour de plus amples renseignements, composer:** 800 667 3852

**Version de cette FS :** 2 (Nufarm Amine 600 FS)

**Révisions à cette FS :** 1. Product Identification

**Remplace :** 23 janvier, 2008

**16. Autres renseignements:**

**Classement selon le Code national de prévention des incendies:** classe IIIA

**Indices de la NFPA:** Santé: 2; Inflammabilité: 1; Réactivité: 1

**Avis :** Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI,

## Fiche signalétique

**Herbicide Restore B\***

\* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

---

ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute

responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASI.

---